



## R a p p o r t

**adressé au Bureau exécutif  
sur la réunion du groupe de travail « vin » de COPA/COGECA  
le 21 juin 2017 à Bruxelles**

Présidence : Thierry COSTE (France)

Délégation du CIP-IRV : Erika BUSETTI, Présidente (Italie)  
Christian JABOREK, Secrétaire général (Autriche)

Monsieur Thierry COSTE, le Président, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les présents.

Le bilan de la dernière année fait constater que finalement, le secteur vitivinicole n'a pas réussi à faire traduire la très faible production en une hausse des prix dans la distribution. Pour la campagne prochaine, on attend des rendements encore plus faibles. Il faut donc absolument essayer d'obtenir une valorisation correspondante sur le marché. C'est la coopération qui s'impose afin de souligner la qualité, la spécificité et les propriétés typiques de nos vins et de se démarquer des produits provenant de pays tiers.

Il est prévu de mettre en place une équipe de spécialistes du marché, une task force d'experts de marketing, qui devrait accompagner le secteur du vin en qui concerne les questions liées au Brexit et à la situation interne sur le marché commun de l'Union européenne.

### **1. Adoption de l'ordre du jour et du compte rendu de la dernière réunion**

Adoptés.

### **2. Situation des marchés et dégâts occasionnés par le gel tardif en printemps 2017**

La tour de table montre que cette année, le gel tardif a causé des dommages significatifs dans l'ensemble des pays viticulteurs de l'UE, avec des variations selon les régions et vignobles. On ne peut pas encore chiffrer les pertes, mais il est déjà incontestable que la production sera à nouveau faible dans l'Europe entière. Ce n'est pas seulement le gel, mais notamment la sécheresse actuelle et les températures élevées qui auront un impact négatif sur le volume de production. Pourtant, l'été vient

seulement de commencer et il faut encore attendre d'autres événements météorologiques comme la grêle et d'autres phénomènes.

Erika BUSETTI indique que le gel ne pose pas problème à l'approvisionnement en greffons. La sécheresse persistante de cette année pourrait cependant faire baisser la production de porte-greffes.

Thierry COSTE achève le débat sur ce sujet avec un appel lancé aux producteurs et aux acheteurs de coopérer par un échange de données aussi professionnel que possible et de s'informer ainsi mutuellement de manière permanente sur les disponibilités.

Le changement climatique fait surgir des événements récurrents qui devraient également être intégrés dans le développement futur de la Politique agricole commune.

### **3. Adaptation de la législation de l'UE au changement climatique et impact négatif sur le secteur du vin**

Evangelos KOUMENTAKOS (COPA/COGECA) présente les derniers travaux préparatoires de la Commission européenne. Le problème essentiel réside dans le fait que selon les orientations politiques sur le changement climatique, les différents secteurs sont traités de la même manière et uniquement au niveau économique – les contributions « positives » de l'agriculture et des différentes cultures ne sont pas prises en considération.

Dans ce contexte, le Président fait référence à une étude pertinente, réalisée par FranceAgriMer, avec le titre « Etude prospective sur le changement climatique » qui peut être consultée sur le site web de FranceAgriMer.

### **4. Etat actuel de la simplification de la législation vitivinicole**

Pas de nouvelles à l'heure actuelle. Il est prévu de publier un nouveau texte le 13 juillet 2017, après des consultations. Le règlement devrait entrer en vigueur en septembre-

### **5. Aperçu de la gestion des droits de plantations de vignes au niveau national**

Lors de la dernière réunion, on a constaté un mécontentement évident sur le développement. Néanmoins, la Commission affirme qu'entre-temps, aucun Etat membre n'a présenté des objections, au moins à l'échelle officielle.

L'Italie exprime de fortes préoccupations sur les dernières évolutions dans le cadre du régime. La croissance réellement requise dépasse de loin le taux prescrit de 1 % ce qui ouvre grand la porte à la spéculation. Les critères théoriques de régulation ne sont pas applicables en pratique. On cite les

exemples d'exploitations disposant de plusieurs centaines d'hectares pour lesquelles une croissance « offerte » d'un ou deux hectares n'a aucune valeur.

Le Président rappelle qu'il est prévu de procéder à une évaluation en 2024. Avant cette date, une modification du règlement communautaire ne paraît pas réaliste. C'est uniquement au niveau national que l'on peut faire face à ces problèmes qui se présentent de manière imprévue.

Cette année, on a enregistré des demandes de nouvelles plantations de 164 000 ha (!) en Italie. Les critères de priorisation, à savoir « jeune repreneur d'exploitation, reconversion à un mode de production écologique, ensemble avec la preuve de la demande sur le marché » ne suffisent pas pour maîtriser la vague de demandes. Au maximum, 79 000 hectares sont disponibles.

En France, la demande est de 700 % supérieure à la surface disponible, à savoir 6 400 hectares.

L'Allemagne avance le chiffre de 700 hectares ce qui correspond à 0,6 %. Sur la base de la décision des producteurs, l'Allemagne a fixé le taux pour les prochaines quatre années à 0,3 %. Dans la discussion en amont de cette décision, les producteurs se sont imposés avec leur argument que même un faible excédent a des répercussions sur les prix.

L'Espagne a fixé un taux de 0,36 %, environ 6 000 hectares.

En Autriche, la situation est très détendue avec des demandes de 200 à 300 ha sur un potentiel de 450 ha.

## **6. Avantages et inconvénients du Brexit pour le secteur du vin**

Le secrétariat de COPA/COGECA élaborera un document d'orientation sur le Brexit qui présentera les scénarios les plus optimistes et les plus pessimistes ainsi que les diverses options. Les contributions éventuelles des Etats membres pourront encore être intégrées dans ce document.

D'abord, les négociations porteront sur les citoyens (séjour/circulation des personnes), puis sur les paiements mutuels et les dettes, ensuite sur les frontières (Irlande). C'est seulement après l'achèvement de ces trois dossiers que l'on pourra entamer le débat sur les questions commerciales. A ce sujet, rien n'est disponible pour le moment.

Le Président pose la question de savoir pourquoi le groupe de travail ne pourrait pas se mobiliser dès maintenant et soumettre de manière proactive des propositions sur les futures conditions d'exportation. Les Etats membres les plus affectés donnent leur consentement.

Dans ce contexte, il y a des préoccupations en ce qui concerne l'évolution de la valeur de la livre sterling. De plus, il faut éviter que finalement, on crée des entraves au commerce. Il faut notamment veiller à ce que le secteur du vin ne soit pas « échangé » p.ex. contre les intérêts du secteur financier et « sacrifié » en fin de compte. Le secteur financier, mais également celui de l'automobile sont particulièrement forts en ce qui concerne le lobbying.

Un autre aspect important est le fait que par le biais du Commonwealth, le Royaume-Uni dispose de très bonnes alternatives en ce qui concerne l'importation de vin de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, etc.

A la lumière du début des négociations sur le Brexit, le Portugal insiste sur la nécessité de réfléchir sur les dispositions transitoires possibles. On a en fait affirmé qu'il fallait d'abord réaliser le « divorce » avant de régler ensuite les relations commerciales. Celles-ci seront alors abordées secteur par secteur. Si les négociations s'étendent sur plusieurs années, on aura besoin de dispositions transitoires et de clauses de sauvegarde.

On devra disposer d'un document général relatif à ce sujet, élaboré par COPA/COGECA, avant l'été. Les membres du groupe de travail « vin » se prononcent absolument en faveur de l'élaboration d'un document propre du secteur vitivinicole.

## **7. Suivi des réunions sur l'autorégulation de l'étiquetage de boissons alcooliques**

Entre-temps, deux réunions avec les représentants de la filière se sont tenues ; la prochaine réunion est prévue le 3 juillet 2017. Au sein de COPA/COGECA, on n'a pas encore obtenu un accord.

Les secteurs des vins de fruit, de cidre, des spiritueux et de la bière indiqueront tout sur l'étiquette ; la position du Comité Vin est tout aussi positive que celle des représentants du commerce de gros et de détail. Néanmoins, il y a des divergences en ce qui concerne les propositions des différentes parties prenantes. Le groupe de travail « spiritueux » se prononce « contre l'étiquetage, mais en faveur d'une indication des valeurs nutritionnelles hors ligne ». L'indication obligatoire des ingrédients constitue un sujet à part qui doit être considéré avec beaucoup de scepticisme.

Quant à l'idée d'une indication « hors ligne », il y a encore plusieurs questions en suspens qui en découlent : qui se charge de la plateforme d'administration, qui entretient cette plateforme, etc.

D'autres approches : indication de valeurs moyennes ou indications générales sous forme de tableaux pour les valeurs nutritionnelles, prévoir éventuellement des dérogations pour les petits producteurs. La plupart des participants considèrent le sujet des ingrédients avec scepticisme.

Le Président souligne les intérêts divergents du secteur du vin, d'une part, et des secteurs voisins – comme les spiritueux ou la bière –, d'autre part, . Il se prononce donc en faveur de l'élaboration d'une position indépendante du secteur du vin.

En réalité, la DG Santé bénéficie du soutien du Parlement européen et se trouve ainsi dans une position de force.

Le chef de l'unité de viticulture de la Commission européenne, Monsieur ONOFRE, est à la disposition du groupe de travail pour une discussion informelle. Finalement, il y a la chance d'aboutir à une réglementation spécifique pour le secteur du vin (sans harmonisation avec la filière des spiritueux et celle de la bière), à condition que le groupe de travail « vin » réussisse à trouver un accord. En effet, cela constitue une offre d'aide à la filière en vue d'une prise en considération de ces exigences spécifiques.

Ignacio SANCHEZ du Comité Vin fait une présentation qui explique les intérêts du commerce de vin concernant la question de l'étiquetage. Il faut notamment reconnaître la menace de législations nationales ; quatre Etats membres ont déjà annoncé des démarches à ce sujet. Le cas échéant, toutes les indications sur l'étiquette devraient aussi être traduites dans les diverses langues.

Quant aux valeurs nutritionnelles, la discussion au sein du Comité Vin vise la simplification, l'indication de valeurs moyennes générales, la référence à une unité de volume (100 ml) – et cela avec un logo simple (pictogrammes séparés pour les vins blancs / les vins rouges / les vins doux / les vins mousseux avec le message : 80 kcal/verre (environ 100 ml).

Le dossier de la liste des ingrédients est plus compliqué. Tout d'abord, il faut faire la différence entre les ingrédients et les auxiliaires. Pour les ingrédients de base (parallèlement aux réglementations applicables aux fromages – lait, microorganismes et sel), aucune déclaration ne devrait être requise. Pour le reste, il faut trouver une solution simple. On discute la mise en place d'un site web auquel on pourrait faire référence.

Première date butoir : 13 juillet 2017. Pour réussir, une démarche commune du Comité Vin et de COPA/COGECA est pratiquement indispensable. Du point de vue tactique, cela pourrait constituer un avantage afin de contrecarrer la tendance des Etats membres à adopter des législations nationales.

#### **8. Efforts visant à remettre en place le forum européen sur l'alcool et la santé**

Sous l'égide du Comité Vin, ce forum devrait être réactivé.

#### **9. Présentation du programme « Wine in Moderation » (WIM)**

Une organisation internationale sans but lucratif a été créée sous la dénomination de « WIM » qui permettra aux fédérations du secteur vitivinicole et aux leaders de la filière de faire de la publicité pour le programme « Wine in Moderation » dans le monde entier.

#### **10. Divers**

Plus d'interventions.

Vienne, le 30 juin 2017

Christian Jaborek

Secrétaire général